

autorisée des employeurs et employés. Le bureau des salaires minima doit appliquer cette loi, voir à la punition de ceux qui la violent en ce qui regarde les salaires aussi bien que les heures de travail. Un bureau est nommé pour recevoir les plaintes et aider à l'application de l'entente au gré des deux parties contractantes liées par une entente dans toute industrie.

Le Nouveau-Brunswick a modifié la loi de la commission des opérations forestières pour, en assurer une meilleure application et donner à cette commission le pouvoir d'intervenir sans en recevoir la demande de la part des employeurs ou des employés dans tout conflit au sujet du paiement de l'échelle des salaires établie par la commission.

Les modifications à la loi des compensations des accidents du travail de Québec permet le paiement d'une indemnité depuis le premier jour, si l'invalidité dure sept jours ou plus, et élève de 16 à 18 ans l'âge des enfants à charge ou des orphelins bénéficiant de l'indemnité. La compensation minimum pour invalidité totale est rétablie à \$12.50 par semaine, taux en vigueur antérieurement à 1923 et qui avait été réduit à \$10. Le code civil du Québec a été amendé de façon à prohiber toute poursuite civile résultant d'un accident industriel contre un employeur tombant sous la loi des indemnités aux accidentés, mais si le travailleur a un recours en loi contre une tierce personne, il peut exercer ce droit contre l'employeur en se réclamant de la loi de compensation. Il est interdit à toute tierce personne de recevoir d'une manière quelconque toute partie de l'indemnité due à un travailleur ou ses représentants.

Un amendement à la loi de compensation de la Colombie Britannique augmente de \$5 à \$10 par semaine l'indemnité minimum pour invalidité totale.

En vertu des amendements à la loi de compensation de la Nouvelle-Ecosse, les employeurs sont tenus de tenir des registres plus stricts de leurs employés, avec des clauses plus spéciales pour les exploitants de scieries.

Les modifications de la loi de compensation du Nouveau-Brunswick prolongent la période allouée pour faire des réclamations, de six mois à un an de la date de l'accident; permettent au bureau de réouvrir des causes et d'amender ses décisions et fournissent un bureau médical d'appel dans des cas où l'état physique d'un accidenté est contesté.

La loi de l'apprentissage de la Colombie Britannique, semblable à la loi d'apprentissage de l'Ontario de 1928, pourvoit à la nomination d'un inspecteur de l'apprentissage pour les fins de la loi et en assurer l'exécution. Des comités locaux d'apprentissage et un comité provincial sont nommés pour aviser le ministre sur les choses afférentes à l'apprentissage. La loi porte sur certains corps de métiers désignés: les charpentiers, les peintres, les décorateurs, les plâtriers, les tôliers, les plombiers, les tuyauteurs et les électriciens. D'autres métiers peuvent y être ajoutés sur requête des employeurs ou à la suite d'une entente collective, ou sur la recommandation du ministre. Aucun mineur au-dessous de 16 ans ne peut être employé dans un métier désigné et aucun mineur au-dessus de cet âge ne peut être employé pendant plus de six mois, excepté en vertu d'un contrat approuvé d'apprentissage, à moins qu'il soit un ouvrier ordinaire ou qu'il ait complété son apprentissage. Des règlements